

PRINCIPES D'INSCRIPTION AU BILAN ET D'ÉVALUATION

Les PIBE sont présentés brièvement dans le présent chapitre. L'intégralité des PIBE, y compris les annexes, peut être consultée sur demande à la SERV.

Introduction

Les principes d'inscription au bilan et d'évaluation (PIBE) définissent les principes comptables de la SERV et sont fixés par le conseil d'administration (CA). Outre les modifications rédactionnelles apportées aux PIBE, les règles applicables depuis le 31 mars 2021, qui imposent de prendre en compte la réassurance et de contrôler les risques de change (application d'un supplément pour les monnaies étrangères du capital de base [CB]), ont été adoptées pendant l'exercice écoulé.

Les PIBE s'appuient sur les normes nationales et internationales de présentation des comptes et se basent sur les règles en usage dans les assurances privées en Suisse. Le bilan de la SERV reflète le plus précisément possible sa situation financière et patrimoniale. Le principe de l'évaluation individuelle s'applique: les surévaluations et les sous-évaluations à l'intérieur d'un poste ne se compensent pas entre elles. Nous examinons chaque poste pour déterminer s'il peut être inscrit au bilan et procédons à son évaluation. L'approche économique l'emporte sur les autres aspects.

Les postes du bilan sont en principe évalués à leur valeur nominale, à l'exception des postes suivants:

Créances résultant de sinistres et de restructurations

Inscription au bilan: les créances résultant de l'activité d'assurance sont inscrites dans les comptes à chaque fois qu'un preneur d'assurance est indemnisé par la SERV en cas de sinistre et que sa créance envers des tiers est cédée à la SERV.

Évaluation des créances à l'égard de débiteurs publics: les réévaluations sont calculées sur la base des taux de provision officiels de l'OCDE pour les dommages attendus et survenus. Ces taux tiennent compte:

- du risque pays à la date d'évaluation,
- des revenus du pays (classification de la Banque mondiale),
- de la classification du pays parmi les «pays pauvres très endettés».

Une marge de sécurité est en outre ajoutée aux réévaluations calculées.

Évaluation des créances à l'égard de débiteurs privés: pour ces créances, les évaluations sont effectuées au cas par cas. Selon la transaction, les termes du contrat de l'opération d'exportation et la jurisprudence, même

des opérations présentant des caractéristiques identiques (même pays, même branche) peuvent donner lieu à des remboursements escomptés différents. Dans le cadre de l'évaluation, les critères suivants sont considérés comme des facteurs déterminants susceptibles de réduire ou d'accroître les remboursements escomptés dans le cadre de créances à l'égard de débiteurs privés:

- nature de la garantie réelle,
- indice de l'état de droit de la Banque mondiale,
- nature de la garantie,
- catégorie de risque pays de l'OCDE (CRP),
- nombre de paiements en suspens,
- probabilité d'une restructuration,
- évolution de la monnaie locale,
- notation du débiteur avant le sinistre,
- transférabilité et convertibilité des paiements,
- ordre public sur place.

Les taux de réévaluation des créances envers des débiteurs privés sont déterminés sur la base de ces critères d'évaluation au moyen d'un schéma de décision.

Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement

Inscription au bilan: les avoids provenant d'accords de rééchelonnement constituent un regroupement, c'est-à-dire qu'ils comprennent plusieurs créances de la SERV sur des pays débiteurs donnés. Ces avoirs apparaissent après qu'un pays débiteur a conclu un accord de rééchelonnement pour ses créances en suspens dans le cadre du Club de Paris. Les créances résultant d'accords de rééchelonnement sont libellées en CHF.

Évaluation et réévaluations: les réévaluations sont calculées sur la base des taux de provision officiels de l'OCDE pour les dommages attendus et survenus.

Primes non acquises

Inscription au bilan: les primes non acquises sont des comptes de régularisation du passif; ce sont des primes qui ont certes été encaissées au cours de l'exercice considéré et des exercices antérieurs, mais qui ne seront acquises que pendant la durée du risque.

Évaluation: lors de la comptabilisation des primes encaissées, 20 pour cent des primes sont immédiatement comptabilisés comme part administrative pour l'exercice en cours. Les 80 pour cent restants sont comptabilisés comme produits et ventilés sur la durée contractuelle des différentes opérations selon le montant de l'engagement et en tenant compte de la répartition du risque. En cas de sinistre, la partie non encore sollicitée de la prime est immédiatement réalisée. Il y a donc dissolution de la prime non acquise.

Provisions IBNR pour sinistres

Inscription au bilan: les provisions IBNR (IBNR = incurred but not reported) sont des provisions pour des sinistres survenus mais pas encore déclarés.

Évaluation des provisions IBNR forfaitaires: un modèle basé sur les primes est utilisé pour calculer les provisions IBNR forfaitaires. Les provisions IBNR forfaitaires sont utilisées ici comme part des primes non acquises dissoutes. Évaluation des provisions IBNR constituées au cas par cas: constitution au cas par cas. C'est ce qui se passe lorsqu'aucun sinistre n'a encore été déclaré mais qu'il y a un retard de paiement dépassant le délai de carence. L'évaluation se fait selon le même principe que pour les sinistres déclarés, mais avec un schéma simplifié.

Provisions pour sinistres déclarés

Inscription au bilan: dès la réception du formulaire de déclaration de sinistre, la SERV constitue une provision équivalente au montant du sinistre probable.

Évaluation pour les débiteurs publics: les provisions sont calculées sur la base des taux de provision officiels de l'OCDE pour les dommages attendus et survenus. Vu qu'il est quasiment impossible d'évaluer avec précision la probabilité de survenance des cas de sinistre, on applique une probabilité de 50 pour cent. Comme dans le cas des créances résultant de sinistres et de restructurations, une marge de sécurité est également ajoutée ici.

Évaluation pour les débiteurs privés: la procédure est la même que pour l'évaluation des créances envers des débiteurs privés.

Capital

Inscription au bilan: du point de vue de la comptabilité de la SERV, le capital est la valeur résiduelle après inscription au bilan et évaluation des autres postes. Il se subdivise en:

- Capital porteur de risque (CPR): le CPR est réservé pour des sinistres d'assurance que devra éventuellement payer la SERV. Selon l'Ordonnance sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (OASRE), les provisions pour sinistres non encore survenus doivent figurer dans le capital propre.
- Capital de base (CB): marge de sécurité supplémentaire qui est calculée sur la base de l'hypothèse que les éléments à évaluer de tous les contrats d'assurance conclus et des nouveaux contrats à conclure dans le cadre d'une croissance prévisionnelle, ainsi que les postes du bilan «créances résultant de sinistres et de restructurations» et «avoirs résultant d'accords de rééchelonnement» se détériorent d'un niveau sur l'échelle de rating interne.
- Réserve de compensation (RComp): poste du bilan qui, ajouté au CPR, au CB et au résultat d'entreprise (RE), constitue le capital de la SERV.
- Résultat d'entreprise.

Évaluation: le CPR est calculé à l'aide d'un modèle mathématique, compte tenu de tous les éléments d'actifs exposés au risque de non-paiement, comme étant le quantile 99,9 pour cent de la répartition de la perte annuelle. La valeur en risque est donc calculée avec une valeur de confiance de 99,9 pour cent. Le CB est calculé sur la base de l'hypothèse que les éléments à évaluer de tous les contrats d'assurance conclus et des nouveaux contrats à conclure dans le cadre d'une croissance prévisionnelle, ainsi que d'autres postes déterminants du bilan se détériorent d'un niveau sur l'échelle de rating interne. Les calculs s'effectuent à l'aide du même modèle mathématique que celui utilisé pour le calcul du CPR. La RComp est déterminée par calcul et n'est soumise à aucune évaluation.

Autofinancement

Calcul: la perte annuelle moyenne attendue correspond à la valeur moyenne théorique, compte tenu de la probabilité des pertes possibles pour un exercice. Ce calcul repose sur des notations, des probabilités de défaut et des taux de recouvrement supposés. Les autres postes de la preuve d'autofinancement sont extraits du compte de résultat.

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

Dans ce chapitre, divers postes du compte de résultat, du bilan et du compte par rubrique sont expliqués plus en détail. D'une part, les postes qui figurent dans les comptes annuels comme postes nets sont analysés de manière à expliquer le résultat net. Cela est particulièrement important s'agissant des créances résultant de sinistres, des créances résultant de restructurations, des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement et des provisions pour sinistres, étant donné qu'ils sont inscrits au bilan et évalués comme postes nets selon les principes d'inscription au bilan et d'évaluation (PIBE). D'autre part, les clés de répartition utilisées dans les comptes par rubrique pour les postes qui ne sont pas directement attribués à l'une des trois rubriques sont expliquées de manière transparente. Dans le bilan par rubrique, il a été décidé de renoncer à la ventilation sur les trois rubriques des liquidités, des placements, des engagements courants et des engagements à court terme et du capital. Une ventilation de ces postes ne serait pas pertinente. Les commentaires sont numérotés selon les chiffres des comptes annuels.

À propos du compte de résultat

[1] À propos des «recettes de primes»: le poste «recettes de primes» d'un montant de CHF 83,5 mio. se compose des recettes de primes d'assurance d'un montant de CHF 38,6 mio. et des recettes de primes de réassurances d'un montant de CHF 44,9 mio.

[2] À propos des «charges des sinistres»: les charges des sinistres négatives (produits) de CHF 5,9 mio. se composent de la dissolution de provisions pour des cas IBNR (IBNR = incurred but not reported) d'un montant de CHF -22,5 mio., de la dissolution de provisions pour sinistres déclarés à hauteur de CHF -69,5 mio. et de la modification de la réévaluation des créances résultant de sinistres de CHF 41,0 mio. (cf. Charges des sinistres par rubrique, p. 63). En 2021, des dommages d'un montant de CHF 44,7 mio. ont été définitivement sortis des comptes. Les dommages décomptabilisés concernaient des risques en Azerbaïdjan, au Brésil, en Espagne, en Géorgie, en Inde, en Russie et en Suisse. Le montant de CHF 0,4 mio. dans les charges des sinistres restantes comprend des coûts pour des mesures de recouvrement.

[3] À propos du «résultat de rééchelonnement»: le résultat de rééchelonnement de CHF 11,7 mio. constitue le montant du solde. Il se compose de la dissolution de réévaluations résultant d'avoirs de rééchelonnement à hauteur de CHF 11,8 mio. et de sorties de compte d'avoirs envers des pays débiteurs de CHF -0,1 mio. (cf. Résultat de rééchelonnement par rubrique, p. 63).

[4] À propos des «autres produits»: les CHF 3,9 mio. dans les autres produits proviennent de l'activation des coûts (personnel et autres charges d'exploitation) du projet Transformation SERV (TRS).

À propos du bilan

[5] À propos des «placements financiers à court terme»: l'ensemble des actifs financiers sont déposés sur un compte de placement auprès de la Confédération.

[6] À propos des «placements incorporels»: les CHF 5,4 mio. dans les placements incorporels proviennent de l'activation des coûts (personnel et autres charges d'exploitation) du projet Transformation SERV (TRS).

[7] À propos des «créances résultant de sinistres et de restructurations»: les créances résultant de sinistres et les créances résultant de restructurations avec des débiteurs publics (cf. Créances résultant de sinistres et de restructurations (avec réévaluation), p. 60) de la SERV ont été évaluées conformément aux PIBE (cf. Principes d'inscription au bilan et d'évaluation, p. 53). Elles sont donc inscrites au bilan en tant que créances nettes. Durant l'exercice considéré, les créances résultant de sinistres ont augmenté de CHF 6,4 mio. Les dommages qui ont fait l'objet de versements concernaient l'Argentine, l'Azerbaïdjan, le Bangladesh, le Brésil, la Chine, Cuba, l'Égypte, les Émirats arabes unis, l'Inde, l'Indonésie, l'Italie, le Mexique, le Nigéria, le Pakistan, le Panama, la République dominicaine, la Russie, la Suisse, la Turquie et la Zambie.

[8] À propos des «avoirs résultant d'accords de rééchelonnement»: les avoirs résultant d'accords de rééchelonnement (cf. Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement, p. 62) sont inscrits au bilan en tant qu'avoirs nets. Les mouvements les plus importants ont eu lieu en Serbie (baisse de CHF 9,9 mio.) et en Bosnie-Herzégovine (baisse de CHF 0,8 mio.).

[9] À propos des «provisions pour sinistres»: la SERV a inscrit au bilan des provisions IBNR pour des sinistres d'un montant de CHF 49,8 mio. et des provisions pour sinistres déclarés d'un montant de CHF 92,8 mio. (cf. Principes d'inscription au bilan et d'évaluation, p. 53). Les provisions pour sinistres s'élèvent au total à CHF 142,6 mio.

[10] À propos des «autres engagements à long terme»: il s'agit d'un dépôt en espèces d'un exportateur effectué en lien avec des garanties de «Bonds» en cours en raison d'un changement de la situation de risque. Ce dépôt en espèces baisse de la même manière que le risque de la SERV s'amenuise grâce à la réduction de la garantie de «Bonds».

À propos du tableau des flux de trésorerie

[11] À propos des «paiements des primes»: des paiements de primes pour un montant total de CHF 116,7 mio. ont été effectués. Outre les primes facturées au cours de l'exercice 2021, les créances ouvertes des exercices précédents ont également été acquittées.

À propos du compte de résultat par rubrique

[12] À propos des «recettes de primes»: les recettes de primes sont directement attribuées aux rubriques. Les recettes de primes sont calculées par rubrique, comme représenté dans le tableau de la page 63.

[13] À propos des «intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement» – clé de répartition: les intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement sont répartis proportionnellement au service de la dette (remboursements du capital et des intérêts convenus) sur les différentes rubriques pour chaque pays.

[14] À propos des «charges des sinistres»: les charges des sinistres sont directement attribuées aux rubriques. Les charges des sinistres par rubrique sont présentées dans le tableau à la page 63.

[15] À propos du «résultat de rééchelonnement»: le résultat de rééchelonnement est directement attribué aux rubriques. Le résultat de rééchelonnement par rubrique est présenté dans le tableau à la page 63.

[16] À propos des «charges de personnel» – clé de répartition: les charges de personnel sont réparties sur les différentes rubriques en fonction du nombre de nouveaux contrats par catégorie de débiteurs, sans tenir compte des contrats conclus en cours d'année, plus la couverture des risques secondaires et le nombre modifié de nouveaux contrats pour les assurances globales selon les charges effectives.

[17] À propos des «autres charges d'exploitation» – clé de répartition: la répartition des autres charges d'exploitation sur les différentes rubriques se fait de manière analogue à la répartition des charges de personnel.

[18] À propos du «résultat financier» – clé de répartition: la répartition du résultat financier sur les différentes rubriques se fait en proportion des recettes de primes d'assurance et administratives générées pendant l'exercice considéré par rubrique (cf. commentaire 12).

À propos du bilan par rubrique

[19] À propos des «provisions pour sinistres»: les provisions pour sinistres par rubrique sont présentées dans le tableau «Provisions pour sinistres par rubrique» à la page 63.

Évolution des immobilisations corporelles et incorporelles

en kCHF

	Immobilisations corporelles		Immobilisations incorporelles	
	2021	2020	2021	2020
Valeurs d'acquisition				
Etat au 1 ^{er} janvier	2 653	1 874	3 309	20
Entrées	416	877	3 907	3 289
Sorties	- 110	- 98	-	-
Autres mutations, transferts	-	-	-	-
Etat au 31 décembre	2 959	2 653	7 216	3 309
Amortissements, cumulés				
Etat au 1 ^{er} janvier	2 239	1 743	20	20
Entrées	307	592	-	-
Sorties	- 106	- 96	-	-
dépréciation	-	-	1 845	-
Etat au 31 décembre	2 440	2 239	1 865	20
Valeur comptable au 31 décembre	519	414	5 351	3 289

Créances résultant de sinistres et de restructurations (avec réévaluation)

en CHF mio.

	31.12.2021			31.12.2020			Variation (7)=(3)-(6)
	Créances SERV (1)	Réévaluation (2)	Créances nettes (3)=(1)+(2)	Créances SERV (4)	Réévaluation (5)	Créances nettes (6)=(4)+(5)	
Réévaluation des créances résultant de sinistres							
Arabie saoudite	128,4	- 64,2	64,2	128,4	- 64,2	64,2	-
Suisse	102,8	- 75,7	27,1	89,8	- 54,6	35,2	- 8,1
Turquie	55,2	- 29,4	25,8	10,6	- 6,4	4,2	21,6
Cuba	47,7	- 32,0	15,7	44,4	- 29,4	15,0	0,7
Grèce	50,7	- 44,3	6,4	50,7	- 40,1	10,6	- 4,2
Inde	43,0	- 23,0	20,0	43,1	- 21,9	21,2	- 1,2
Zimbabwe	37,4	- 23,4	14,0	37,4	- 23,4	14,0	-
Russie	16,1	- 13,7	2,4	15,9	- 13,9	2,0	0,4
Zambie	15,3	- 11,8	3,5	5,5	- 4,1	1,4	2,1
Brésil	14,6	- 9,9	4,7	20,6	- 12,3	8,3	- 3,6
Autres pays	32,3	- 32,3	-	54,9	- 53,6	1,3	- 1,3
	543,5	- 359,7	183,8	501,3	- 323,9	177,4	6,4
Réévaluation des créances résultant de restructurations							
Corée du Nord	188,9	- 170,0	18,9	188,9	- 170,0	18,9	-
	188,9	- 170,0	18,9	188,9	- 170,0	18,9	-
Total des créances résultant de sinistres et restructurations			202,7			196,3	6,4

Créances résultant de restructurations avec débiteurs publics (avec réévaluation)

en CHF mio.

	31.12.2021					31.12.2020					Variation
	Créances totales	Part de tiers*	SERV			Créances totales	Part de tiers*	SERV			
			Part	Réévaluation	Créances nettes			Part	Réévaluation	Créances nettes	
(1)	(2)	(3)=(1)-(2)	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)	(7)	(8)=(6)-(7)	(9)	(10)=(8)+(9)	(11)=(5)-(10)	
Corée du Nord	216,3	27,4	188,9	- 170,0	18,9	216,3	27,4	188,9	- 170,0	18,9	-
Total	216,3	27,4	188,9	- 170,0	18,9	216,3	27,4	188,9	- 170,0	18,9	-

* Preneurs d'assurance ou cessionnaires

Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement (avec réévaluation)

en CHF mio.

	31.12.2021						31.12.2020						Variation	
	Avoir total	Part de la Confédération	Part de tiers	SERV			Avoir total	Part de la Confédération	Part de tiers	SERV				Avoir net
				Part	Réévaluation	Avoir net				Part	Réévaluation	Avoir net		
				(4)= (1)-(2)-(3)	(5)	(6)=(4)+(5)				(10)= (7)-(8)-(9)	(11)	(12)= (10)+(11)		
(1)	(2)	(3)	(4)= (1)-(2)-(3)	(5)	(6)=(4)+(5)	(7)	(8)	(9)	(10)= (7)-(8)-(9)	(11)	(12)= (10)+(11)	(13)=(6)-(12)		
Soudan	144,9	91,7	-	53,2	-47,9	5,3	144,9	91,7	-	53,2	-47,9	5,3	-	
Cuba	116,4	-	30,2	86,2	-64,4	21,8	115,8	-	30,1	85,7	-64,4	21,3	0,5	
Argentine	102,7	-	19,9	82,8	-24,8	58,0	102,7	-	19,9	82,8	-24,8	58,0	-	
Pakistan	72,2	3,2	3,8	65,2	-63,9	1,3	71,5	3,2	3,7	64,6	-63,9	0,7	0,6	
Serbie	42,4	-	11,3	31,1	-4,6	26,5	55,7	-	14,8	40,9	-4,5	36,4	-9,9	
Irak	28,0	-	8,8	19,2	-19,1	0,1	32,7	-	11,1	21,6	-21,5	0,1	-	
Bosnie et Herzégovine	21,0	-	5,2	15,8	-11,2	4,6	22,1	-	5,5	16,6	-11,2	5,4	-0,8	
Honduras	1,7	-	0,1	1,6	-1,3	0,3	1,8	-	0,1	1,7	-1,3	0,4	-0,1	
Cameroun	1,5	-	0,2	1,3	-1,3	-	1,5	-	0,2	1,3	-1,3	-	-	
Indonésie	0,9	0,9	-	-	-	-	10,4	1,4	0,9	8,1	-8,1	-	-	
Monténégro	0,8	-	0,2	0,6	-0,4	0,2	1,0	-	0,2	0,8	-0,4	0,4	-0,2	
Bangladesh	0,5	0,1	-	0,4	-0,4	-	0,7	0,1	-	0,6	-0,6	-	-	
Égypte	-	-	-	-	-	-	1,9	-	0,3	1,6	-1,2	0,4	-0,4	
Total des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement	533,0	95,9	79,7	357,4	-239,3	118,1	562,7	96,4	86,8	379,5	-251,1	128,4	-10,3	

Recettes de primes par rubrique

01.01.2021–31.12.2021, en kCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)
Recettes de primes d'assurance	3 016	2 883	32 654	38 553
Recettes de primes administratives (p. ex. primes d'examen)	–	19	19	38
Primes de réassurances	44 875	1	2	44 878
Primes versées à des réassurances	–	–	20	20
Total des recettes de primes	47 891	2 903	32 695	83 489

Charges des sinistres par rubrique

01.01.2021–31.12.2021, en kCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)
Provisions pour sinistres IBNR	– 2 324	1 219	23 581	22 476
Provisions pour sinistres déclarés	17 440	–	52 087	69 527
Variation de réévaluations	– 7 949	10 601	– 43 631	– 40 979
Sortie des comptes définitive des sinistres	–	– 11 681	– 33 056	– 44 737
Autres charges des sinistres	–	–	– 350	– 350
Total charges des sinistres	7 167	139	– 1 369	5 937

Résultat de rééchelonnement par rubrique

01.01.2021–31.12.2021, en kCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)
Reports sur un autre ou nouvel accord (principal ou intérêts)	–	–	–	–
Variation de réévaluations	8 960	1 999	869	11 828
Sortie de compte d'avoirs à l'encontre de pays débiteurs	– 150	2	–	– 148
Total résultat de rééchelonnement	8 810	2 001	869	11 680

Provisions pour sinistres par rubrique

31.12.2021, en CHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)
IBNR	8 265	39	41 506	49 810
Sinistres déclarés	57 241	–	35 532	92 773
Provisions pour sinistres	65 506	39	77 038	142 583

ÉTAT DU CAPITAL

La SERV dispose au 31 décembre 2021 d'un capital de CHF 2,832 mia.; ce dernier a donc augmenté de CHF 88,1 mio. par rapport à l'exercice précédent.

La somme du capital porteur de risque (CPR) et du capital de base (CB) s'élevait à CHF 1,625 mia. fin 2021, soit une hausse de CHF 106,5 mio. par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution se situe dans le cadre des variations habituelles qui résultent des modifications de l'exposition, des catégories de risque pays de l'OCDE (CRP), des probabilités de défaut et des influences de monnaies étrangères. La réserve de compensation (RComp) résulte du solde du bilan et s'élevait à CHF 1,119 mia. fin 2021, soit une baisse de CHF 188,1 mio. par rapport à l'exercice précédent (après report du résultat d'entreprise [RE] de l'exercice 2020 d'un montant de CHF -81,5 mio.). La RComp donne à la SERV une marge de manœuvre pour des couvertures supplémentaires et lui permet de compenser les fortes fluctuations auxquelles elle est exposée lorsque des pays doivent subir une dégradation de leur note (besoin accru de CPR, de CB ou de réévaluations des avoirs de rééchelonnement) suite à des crises politiques ou économiques, ou si d'importants dommages surviennent. La SERV est ainsi en mesure de soutenir efficacement les exportateurs suisses, y compris dans des périodes difficiles.

Si le capital au 31 décembre 2020 avait été calculé en appliquant la méthode de calcul en vigueur à compter du 31 mars 2021 (cf. Rapport financier, Bilan, p. 44), il en aurait résulté un CPR de CHF 999,1 mio. (hausse de CHF 0,1 mio.) et un CB de CHF 568,9 mio. (hausse de CHF 49,1 mio.).

État du capital

31.12.2021, en kCHF

	31.12.2020	Attribution résultat exercice précédent	Résultat de l'année 2021	Mouvements	31.12.2021
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)= (1)+(2)+(3)+(4)
Capital porteur de risque (CPR)	999 023			60 463	1 059 486
Capital de base (CB)	519 782			46 092	565 874
Réserve de compensation (RComp)	1 306 940	- 81 528		- 106 555	1 118 857
Résultat d'entreprise (RE)	- 81 528	81 528	88 052		88 052
Capital	2 744 217	-	88 052	-	2 832 269

DIVERS

Forme juridique et siège

La SERV est une institution de droit public de la Confédération ayant sa propre personnalité juridique. Ses tâches et ses prestations ainsi que les traits fondamentaux de son organisation sont définis dans la Loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation du 16 décembre 2005 (LASRE), RS 946.10 (état au 1^{er} janvier 2016). La SERV est autonome dans son organisation et sa gestion et tient sa propre comptabilité (art. 3 LASRE).

Le siège de la SERV est situé à Genferstrasse 6 à Zurich. La SERV a une succursale à Lausanne, avenue d'Ouchy 47. Un collaborateur y prend en charge les clients de Suisse romande.

Événements essentiels postérieurs au jour de référence du bilan

Aucun événement n'est survenu entre le 31 décembre 2021 et le 23 février 2022 qui aurait pour conséquence une adaptation des valeurs comptables des actifs et des passifs ou qu'il faudrait communiquer ici.

Organe de révision

L'organe de révision a reçu en 2021 un honoraire (hors taxe sur la valeur ajoutée) de kCHF 66,6 (exercice précédent: kCHF 66,6) pour l'audit des comptes annuels 2021. Il n'a perçu aucune autre rémunération supplémentaire.

Rapport à la Confédération

La SERV est soumise à la surveillance du Conseil fédéral et à la haute surveillance du Parlement (cf. art. 32 LASRE). Le Conseil fédéral définit les objectifs stratégiques de la SERV pour quatre ans et les contrôle périodiquement. La SERV tient régulièrement un rapport destiné au Conseil fédéral concernant la réalisation des objectifs et l'évolution de ses affaires. De plus, elle présente une fois par an l'évolution de ses affaires aux sous-commissions des commissions des finances et tous les quatre ans aux sous-commissions des commissions de gestion du Conseil des États et du Conseil national.

La version électronique du présent rapport de gestion est disponible à l'adresse report.serv-ch.com.



KPMG SA
Badenerstrasse 172
Case postale
CH-8036 Zurich

+41 58 249 31 31
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil fédéral

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels présentés aux pages 47 à 65 de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de trésorerie, la preuve d'autofinancement, les comptes par rubrique et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels et de la preuve d'autofinancement, conformément aux dispositions légales et aux principes d'inscription au bilan et d'évaluation présentés dans l'annexe, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels et la preuve d'autofinancement. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels et la preuve d'autofinancement ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels et la preuve d'autofinancement. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels et la preuve d'autofinancement puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels et de la preuve d'autofinancement, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels et de la preuve d'autofinancement dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels et la preuve d'autofinancement pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes aux principes d'inscription au bilan et d'évaluation présentés dans l'annexe.



Assurance suisse contre les risques à l'exportation, Zurich
Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels au Conseil fédéral

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

KPMG SA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Oliver Windhör', written in a cursive style.

Oliver Windhör
Expert-réviser agréé
Réviser responsable

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Patrick Scholz', written in a cursive style.

Patrick Scholz
Expert-réviser agréé

Zurich, le 23 février 2022